

Commune de SAINT LUBIN DES JONCHERETS

Analyse financière période 2016-2020

Cyril Fouché – Conseiller aux décideurs locaux
Direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir

Introduction

L'analyse financière proposée a été réalisée le 30 mars 2021.

Elle concerne la commune de Saint Lubin des Joncherets (4 050 habitants).

Elle a pour finalité, à travers l'examen de la période courant de 2016 à 2020, de donner une image de la situation économique et financière de la collectivité.

Les ratios présentés font l'objet de comparaisons avec les moyennes des communes de la même strate démographique, soit de 3 500 à 4 999 habitants, au niveau départemental (10 communes), régional (46 communes) et national (923 communes).

Il est rappelé que la commune de Saint Lubin des Joncherets est membre, depuis le 1er janvier 2014, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

L'environnement socio-économique de la commune

(données 2019)

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	4.079 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	2.290			
Part des foyers non imposés	61,5 %	55,7 %	55,4 %	55,6 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22.118	26.922	26.341	27.470

Principaux constats

L'examen des comptes de la commune de Saint Lubin des Joncherets fait apparaître une nette dégradation sur les trois derniers exercices étudiés (2018, 2019 et 2020).

Cette orientation se caractérise notamment par une baisse de la capacité d'autofinancement, la CAF nette ayant été divisée par trois, passant de 528 372 € en 2017 à 178 762 € en 2020.

Sur l'ensemble de la période étudiée (2016-2020), les charges apparaissent globalement maîtrisées (+8%). Elles ont cependant augmenté plus vite que les produits, particulièrement peu dynamiques (+2,10%).

Les produits sont pénalisés par des taux de fiscalité locale très inférieurs à la moyenne et une légère baisse du volume des dotations.

Les charges sont très impactées par les dépenses de personnel et la participation croissante au périscolaire.

Le niveau d'investissement a été important sur les cinq exercices étudiés. Le financement des dépenses d'équipement s'est effectué par l'autofinancement, les subventions et l'emprunt (en 2016 et 2017). Sur le sujet des subventions d'investissement, il est relevé une forte disparité entre les prévisions et les réalisations, ce qui interroge (voir page 11).

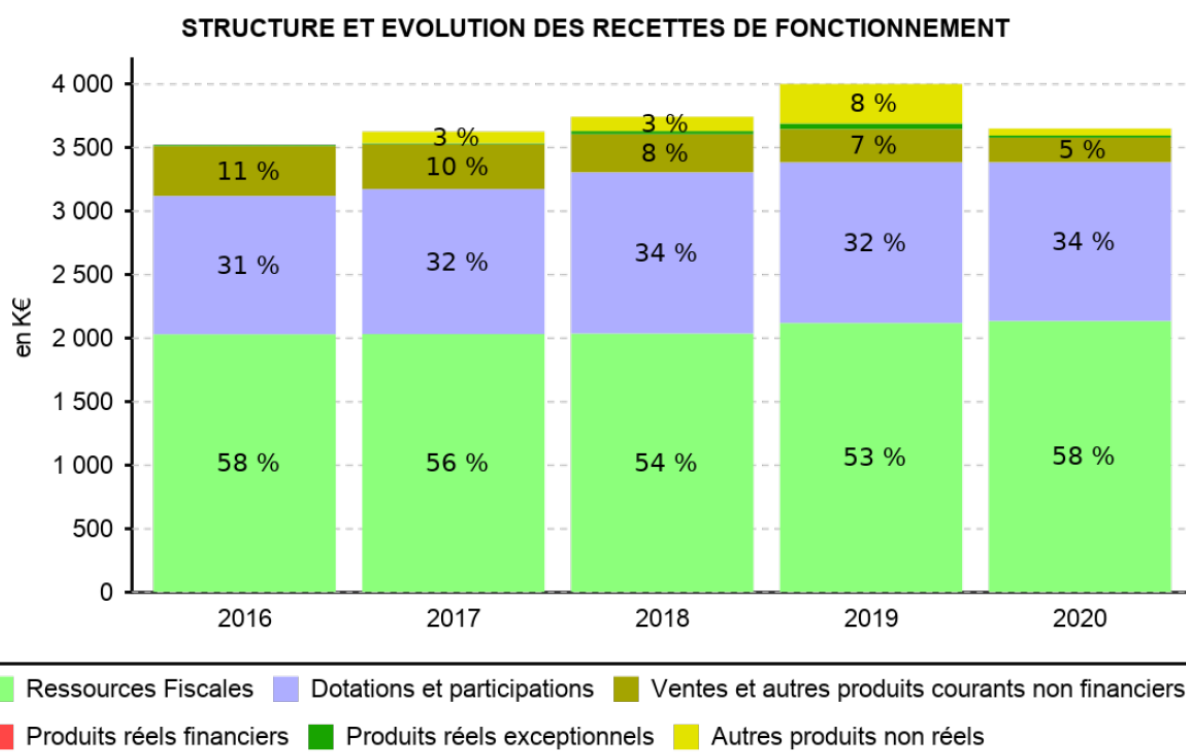
La santé financière de la commune, encore excellente à l'issu des résultats 2017, est désormais à surveiller.

Une reprise en main du pilotage budgétaire est préconisée, avec l'objectif de régénérer l'autofinancement.

Il est conseillé :

- de continuer à apporter une attention particulière aux charges de fonctionnement ;
 - d'engager une réflexion pour optimiser les revenus de la fiscalité locale ;
 - d'adopter une politique d'investissement mesurée, avec une perspective pluri-annuelle.
- L'endettement de la collectivité étant inférieur à la moyenne, le levier de l'emprunt pourra être privilégié en cas de nécessité.

Les recettes de fonctionnement



REPERES

2020		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	527	496	609	673
Dotations et participations	309	258	235	218
Ventes et autres produits courants non financiers	48	87	96	101
Produits réels financiers	0	0	3	1
Produits réels exceptionnels	4	5	7	9

Les produits réels de fonctionnement n'ont augmenté que de +2,10 % entre 2016 et 2020.

Ce constat est à mettre en perspective avec l'impact de la pandémie sur le dernier exercice : les produits sont en baisse de -2,60 % entre 2019 et 2020.

La crise sanitaire a notamment pesé sur les recettes du périscolaire :

149 542 € de recettes en 2019

100 199 € de recettes en 2020 **soit une baisse de -49 343 €.**

(source : comptes de gestion émissions art. 6067)

Sur l'exercice 2020, le ratio/habitant des produits ressort à 888 €, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale de la strate (847 €).

La structure des produits ne diffère que très peu par rapport aux autres communes de la strate :

Repères - 2020		
	2020	Strate départementale
Ressources fiscales	59,4 %	58,6 %
Dotations et participations	34,8 %	30,5 %
Autres produits réels	5,8 %	10,9 %

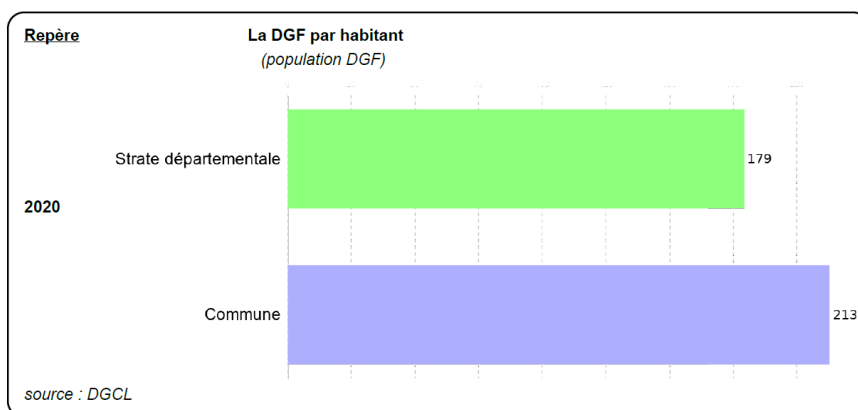
Les ressources fiscales ont été peu dynamiques sur la période.

Le **revenu des impôts locaux** a augmenté de +6,20 %. *Un examen détaillé de la fiscalité est présenté dans la suite de l'étude.*

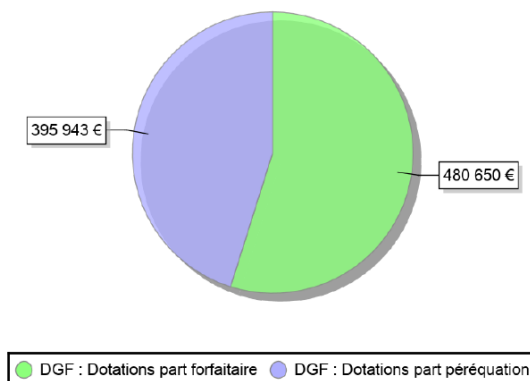
La **fiscalité reversée** a augmenté de +4,10 %.

En €	Évolution des ressources fiscales				
	2016	2017	2018	2019	2020
Impôts locaux dont FNGIR (hors FPIC)	1 061 023	1 075 786	1 101 192	1 110 818	1 126 932
Fiscalité reversée	968 666	955 531	935 300	1 007 978	1 008 133
dont reversement de fiscalité des groupements	866 547	866 547	863 635	938 197	938 197

Focus sur la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement)



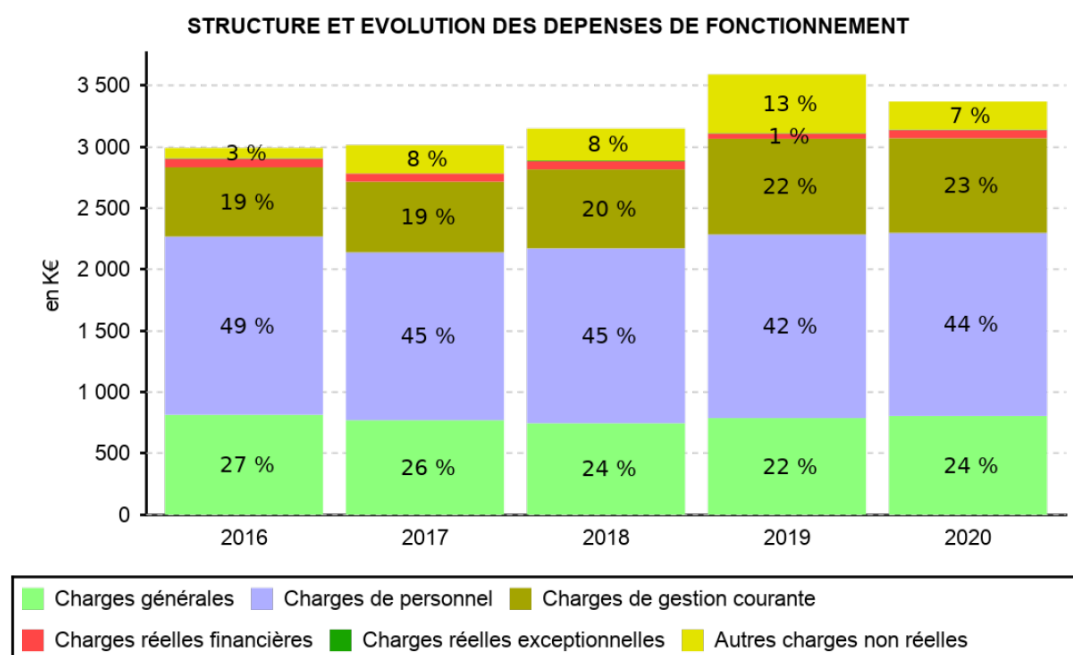
STRUCTURE DE LA DGF 2020



Dans le détail, il est relevé, sur la période, que la baisse de la **part forfaitaire** a été compensée par l'augmentation de la **part péréquation** (dont la Dotation de solidarité rurale).

En €	Composition de la DGF notifiée					Évolution	
	2016	2017	2018	2019	2020	2019/2020	2016/2020
DGF : Dotations part forfaitaire	528 495	488 480	485 283	483 539	480 650	-0,6 %	-9,1 %
DGF : Dotations part péréquation	364 796	322 878	431 748	436 135	395 943	-9,2 %	8,5 %
dont...							
Dotation de solidarité rurale	293 155	257 279	350 502	358 858	324 621	-9,5 %	10,7 %
DGF : Total des dotations des parts forfaitaire et péréquation(2)	893 291	811 358	917 031	919 674	876 593	-4,7 %	-1,9 %

Les dépenses de fonctionnement



REPERES

2020 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	199	182	226	231
Charges de personnel	369	364	438	439
Charges de gestion courante	191	141	93	105
Charges réelles financières	16	15	19	20
Charges réelles exceptionnelles	1	51	16	10

Les charges réelles de la commune ont augmenté de +8,00 % sur la période 2016-2020. Sur l'exercice 2020, le ratio ressort à 776 €/habitant, ce qui est proche de la moyenne départementale de la strate (753 €).

Il est relevé que la pandémie a entraîné en 2020 des dépenses à hauteur de +13 162 € pour des achats de masques et produits sanitaires.

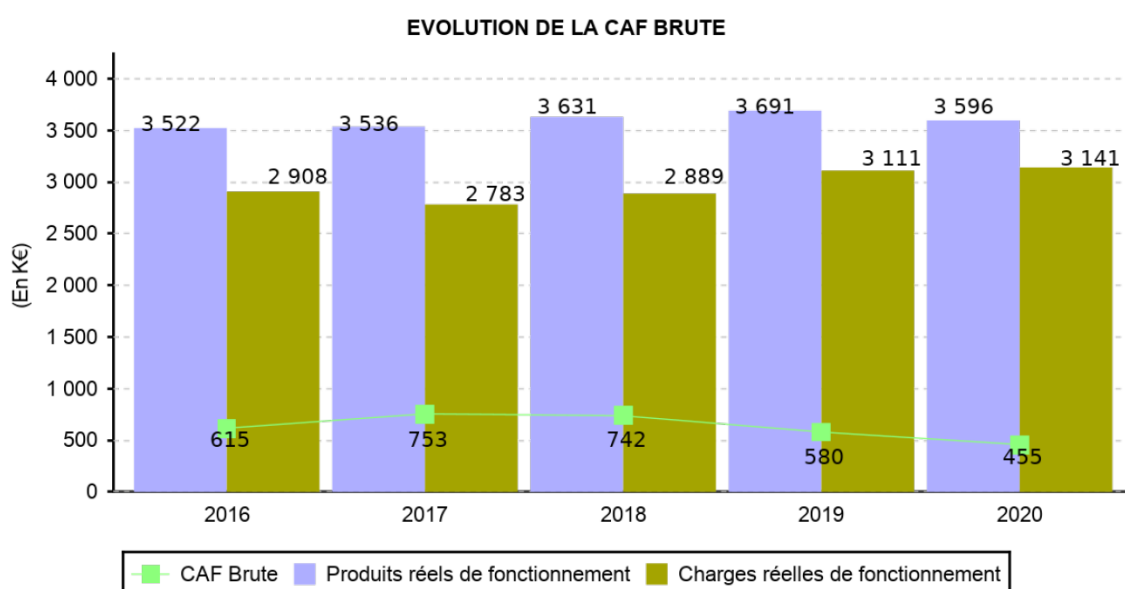
- Les charges sont fortement impactées par **les charges de personnel** qui représentent 47,56 % du total (moyenne de la strate : 48,40 %). *Il est rappelé que la commune assure directement la gestion de ses écoles.*
Ces charges de personnel ont connu une croissance limitée de +2,80 % sur la période.
- **Les subventions, participations et contingents ont augmenté de +59,30 % sur les 5 exercices.** Cette hausse trouve sa source dans l'évolution de la participation aux PEP 28 :
Exercice 2018 = 257 017 € (participation PEP 28)
Exercice 2019 = 337 694 € (participation PEP 28)
Exercice 2020 = 377 268 € (participation PEP 28)

- Les **subventions de fonctionnement versées** s'élèvent à 112 554 € en 2020, en baisse de -41,4 % sur la période. En 2020, le ratio est de 28 € par habitant (la moyenne est à 21 €).
- Les **charges financières** sont en baisse de -6,20 % sur la période.
- Les **autres charges réelles** apparaissent maîtrisées. Elles sont en baisse de -3,80 % sur la période avec un ratio 2020 de 227 €/habitant, inférieur à la moyenne de la strate (283 €).

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



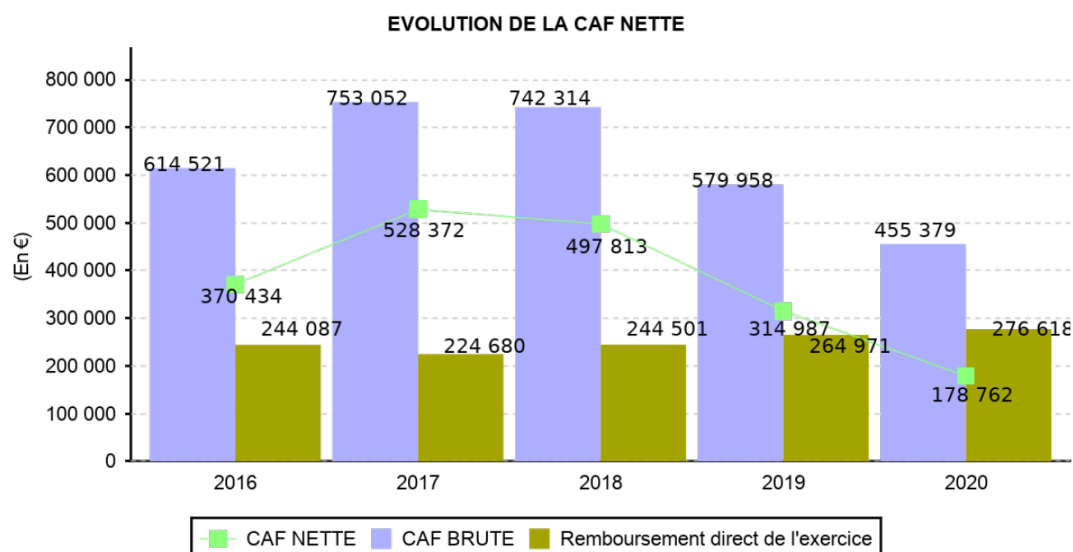
La CAF brute de la commune a baissé de -25,90 % sur la période 2016/2020. Plus précisément, après un sommet à 753 052 € en 2017, elle a chuté de -39,53 % sur les trois derniers exercices.

Elle se maintient cependant à un niveau correct : en 2020, le ratio/habitant ressort à 112 €, ce qui demeure supérieur à la moyenne de la strate (94 €).

En €	Évolution de la capacité d'autofinancement brute					Évolution	
	2016	2017	2018	2019	2020	2019 / 2020	2016 / 2020
Produits réels de fonctionnement	3 522 389	3 536 133	3 630 857	3 691 034	3 596 410	-2,6 %	2,1 %
- Charges réelles de fonctionnement	2 907 868	2 783 081	2 888 543	3 111 077	3 141 031	1,0 %	8,0 %
= CAF BRUTE	614 521	753 052	742 314	579 958	455 379	-21,5 %	-25,9 %

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.



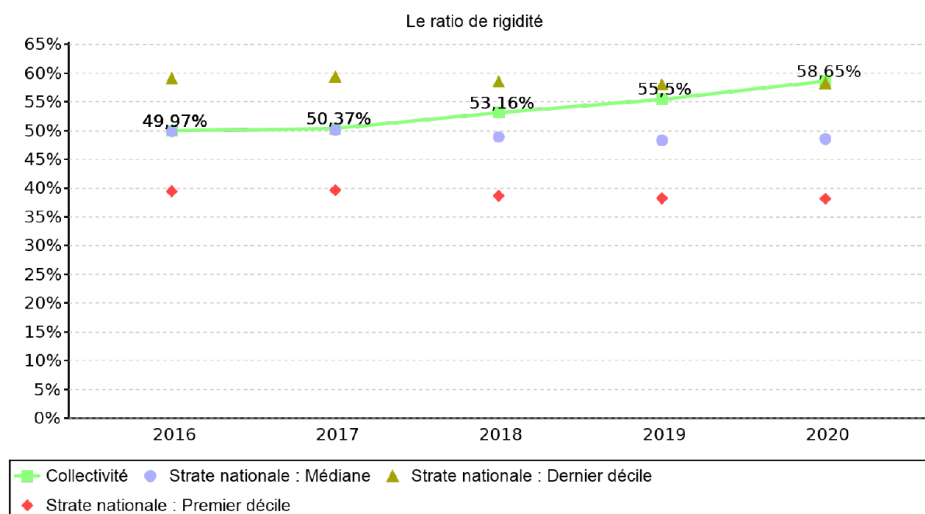
La CAF nette du remboursement des dettes bancaires a été divisée par 3 depuis son sommet de l'exercice 2017, soit une baisse de -66,17 %.

En 2020, cette CAF nette était de 178 762 €, soit un ratio par habitant de 44 €, qui reste supérieur à la moyenne départementale située à 35 €.

Couverture des charges par les produits : le ratio de rigidité

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.

L'évolution du ratio de rigidité de la commune révèle la mauvaise orientation de la section de fonctionnement. Il atteint désormais un niveau qui est à surveiller.



Les opérations d'investissement

En €

Les dépenses d'équipement

	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	946 217	1 175 714	2 730 490	1 391 728	914 237

Repères - 2020

Commune	Strate départementale
En € par habitant	
226	202

La politique d'investissement a été soutenue sur les cinq exercices étudiés.

Exercices	Montant des investissements	Ratio/ habitant	Moyenne départementale
2016	946 217 €	226 €	233 €
2017	1 175 714 €	284 €	188 €
2018	2 730 490 €	666 €	357 €
2019	1 391 728 €	341 €	277 €
2020	914 237 €	226 €	202 €

Le financement des dépenses d'équipement s'est effectué avec l'autofinancement, le recours aux subventions et l'emprunt (exercices 2016-2017).

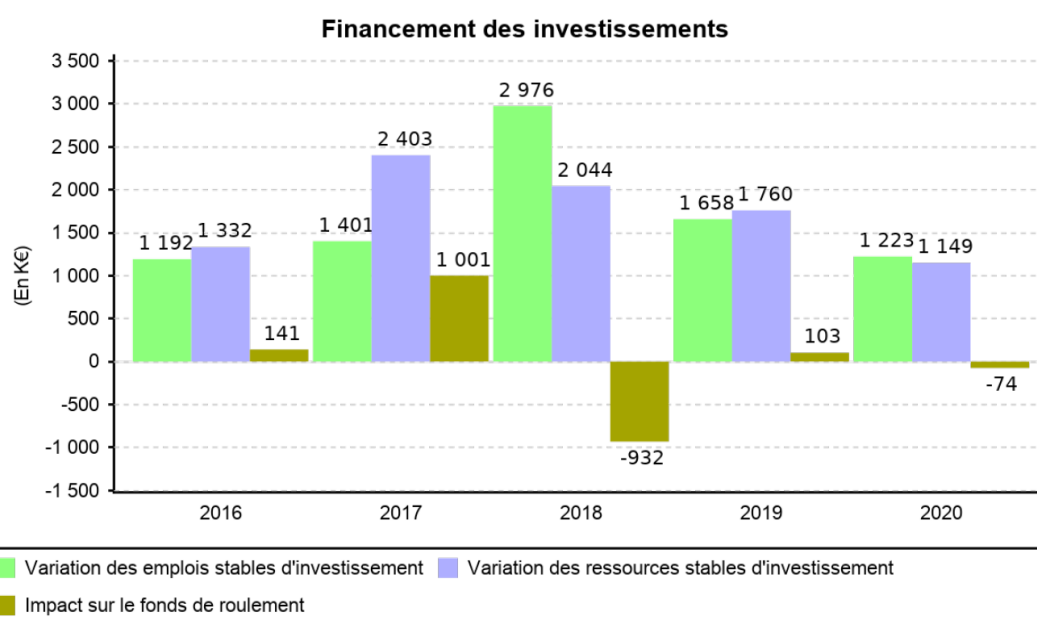
Il est également relevé que les réserves ont été mises à contribution sur l'exercice 2018, à hauteur de 932 010 € (montant de l'impact sur le fonds de roulement, dont l'utilisation de l'emprunt de 600 000 € encaissé fin octobre 2017).

► L'emprunt

En €

Les emprunts

	2016	2017	2018	2019	2020
Emprunts de l'exercice	200 000	600 000	0	0	0



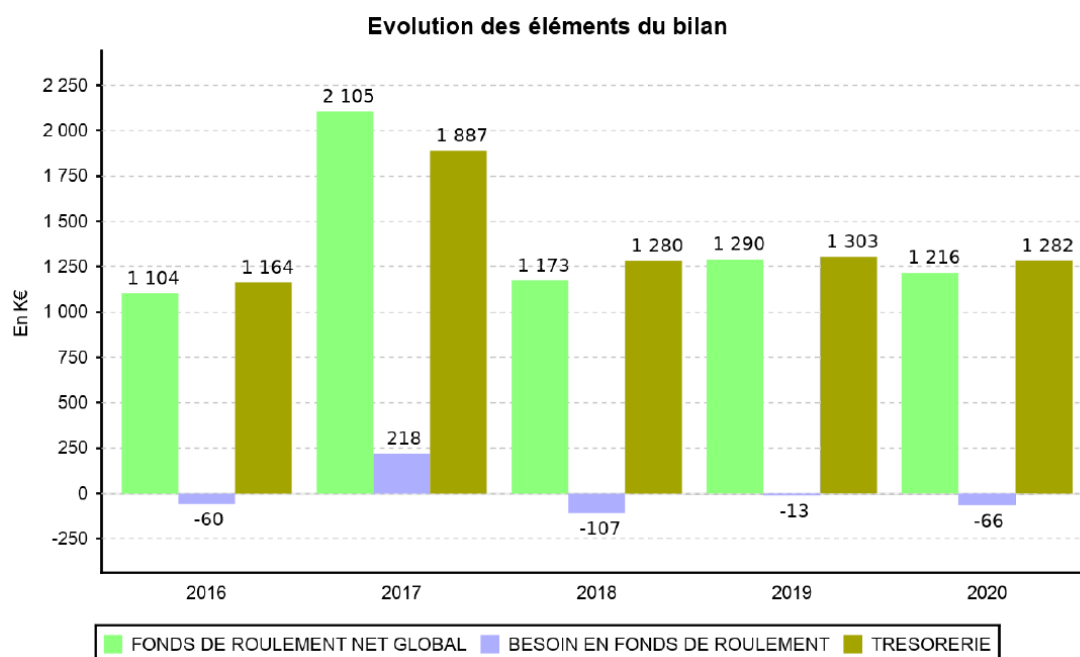
Focus sur les inscriptions budgétaires des subventions d'équipement

De fortes disparités sont relevées entre les prévisions et les réalisations, ce qui interroge sur le sujet de la sincérité des prévisions et/ou la gestion interne dans la gestion des dossiers de subventions.

Exercice	Prévisions budgétaires (rec. chap. 13 S.I.)	Réalisations (émission TR chap.13)	Solde
2016	224 977 €	335 272 €	-110 295 €
2017	1 916 200 €	719 344 €	1 196 856 €
2018	1 814 323 €	886 820 €	927 503 €
2019	1 038 016 €	554 520 €	483 496 €
2020	709 041 €	375 310 €	333 731 €
TOTAL			2 831 291 €

L'équilibre financier du bilan

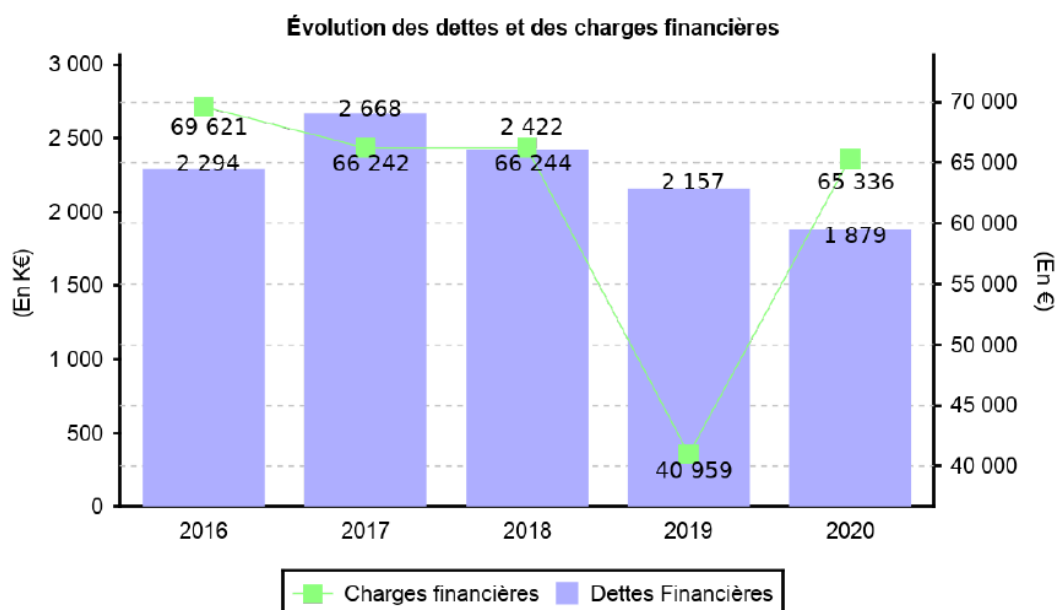
Le fonds de roulement Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.	Le besoin en fonds de roulement Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.
La trésorerie La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement	



La variation relevée entre 2017 et 2018 est expliquée, en partie, par un emprunt de 600 000 € encaissé fin octobre 2017 avec des crédits consommés principalement en 2018.

Le fonds de roulement a augmenté de 10,01 % entre 2016 et 2020. Il ressort à un bon niveau. Il s'élève à 1 215 538 € en 2020, ce qui représente 300 €/habitant (la moyenne départementale est à 220 €).

Endettement



Aucun emprunt n'a été souscrit sur les trois derniers exercices étudiés.

L'encours total de la dette était de 1 878 954 € au 31/12/2020, soit un ratio de 464 €/habitant, très inférieur à la moyenne départementale de la strate située à 618 €.

Une réelle marge de manœuvre est donc à la disposition des élus dans ce domaine.

L'annuité de la dette (capital + intérêts), rapportée par habitant, ressort à 84 € en 2020, la moyenne départementale étant à 74 €.

Éléments concernant la fiscalité directe locale

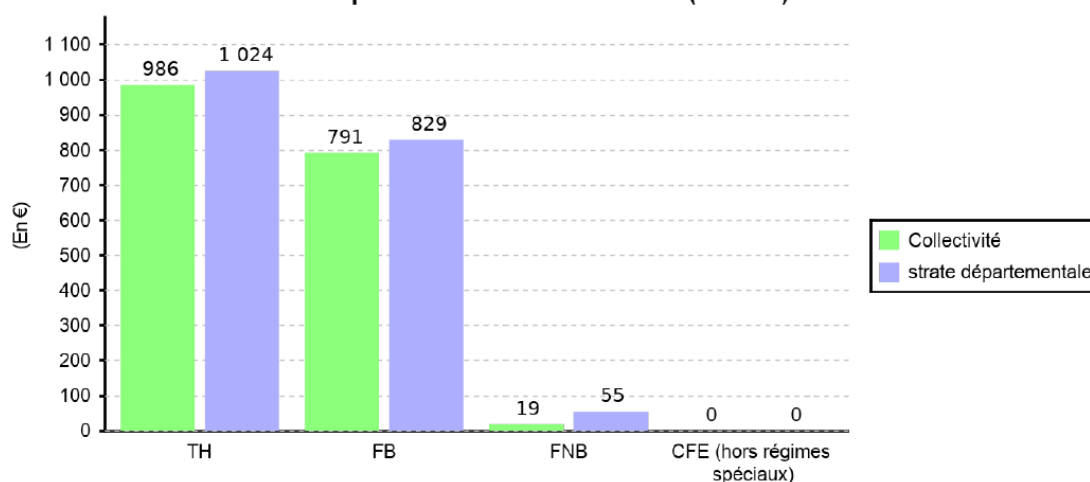
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

Comparaison des bases en 2020 (en €/ha)



Les bases fiscales de la commune sont légèrement inférieures aux moyennes des communes équivalentes du département.

Il est rappelé la réforme en cours : la Taxe d'habitation sur les résidences principales disparaîtra complètement en 2023 ; compensée à l'euro près (sur la base du taux 2017) par une récupération de la part départementale de la Taxe foncière, le montant étant ajusté par un coefficient correcteur.

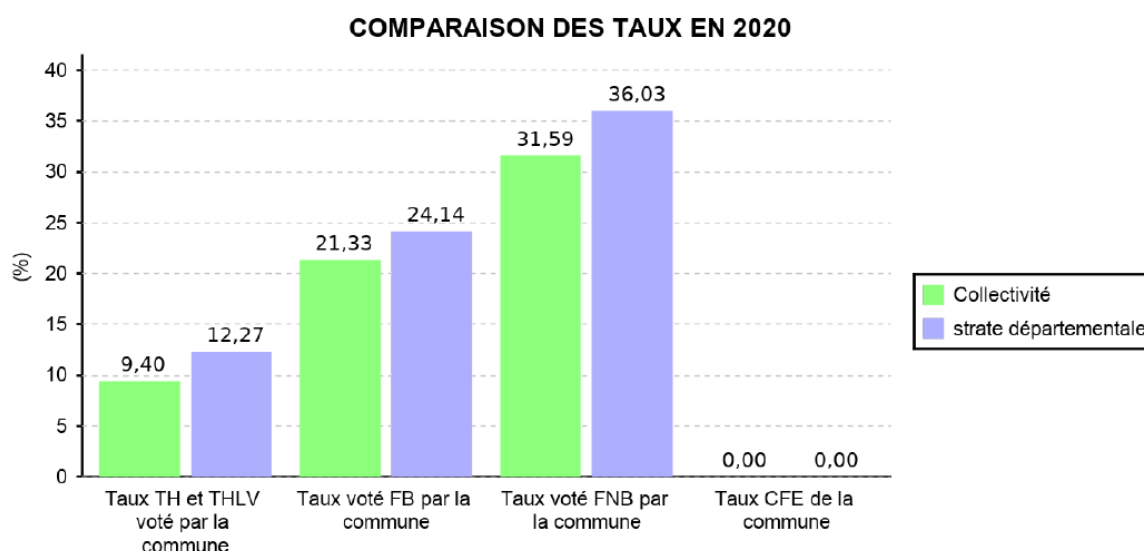
La Taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

Il est relevé, à ce sujet, les données suivantes :

Données économiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	1.751 logements			
-> dont part de résidences secondaires	5,0 %	6,6 %	6,0 %	13,5 %

Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.



Les taux pratiqués par la commune sont tous inférieurs aux moyennes de la strate départementale.

Il est rappelé que pour 2021 :

- le taux de la taxe d'habitation est neutralisé ;
- le taux de la taxe foncière bâtie (TFB) sera cumulé avec celui N-1 du département (+20,22%) ;
- le taux pivot étant désormais celui de la taxe foncière bâtie, le taux de la taxe foncière non bâtie ne peut augmenter davantage que celui de la TFB.

